



## Faire face à la violence à l'école : l'Institut de la Providence de Wavre choisit la méthode « NO BLAME »

Par Shadi Farkhojasteh

Madison, Louise, Laura, Marion et Tim ont un triste point commun. Ils ont été victimes de ce que les anglo-saxons appellent le « school bullying » ou le harcèlement en milieu scolaire<sup>1</sup>. Aujourd'hui le nombre d'actions de sensibilisation au harcèlement scolaire est de plus en plus visible : vente de bracelets<sup>2</sup>, chansons, clips vidéo et spots publicitaires<sup>3</sup> ont pour but d'ouvrir le débat sur un sujet qui semble encore tabou et dont l'issue peut malheureusement devenir tragique.

La violence physique n'est plus la forme de harcèlement la plus répandue. A cause des nouvelles formes de communication et la propagation des smartphones, non seulement le harcèlement s'étend hors de l'enceinte scolaire mais la connectivité et l'instantanéité des réseaux sociaux n'offrent plus de répit au harcelé<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le harcèlement entre pairs, voir l'analyse du CERE par Annick Faniel : « Le harcèlement entre pairs à l'école : réflexion et programme de prévention », 2015 : <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article308> (dernière consultation le 11 mai 2016).

<sup>2</sup> Ecole sans harcèlement, « Des bracelets pour aider les enfants victimes de harcèlement à parler » (dernière consultation le 11 mai 2016) : <http://www.ecolesansharcèlement.be/fr/nouvelles/10/des-bracelets-pour-aider-les-enfants-victimes-de-harcèlement-a-parler>

<sup>3</sup> En 2014, Louise, une adolescente de 16 ans, mettait fin à ses jours après avoir été victime de harcèlement sur internet. Un drame qui avait ébranlé le pays et avait particulièrement résonné auprès du fournisseur d'accès internet VOO. Ce dernier a décidé, en collaboration avec Olivier Bogaert de la Computer Crime Unit, la Police Fédérale et le papa de Louise, Bernard Altenhoven, de mener une action d'e-prévention aux risques liés à l'utilisation d'internet à l'attention des jeunes mais aussi de leurs parents. L'action, concoctée par l'agence Air et baptisée #No hate network visait à promouvoir une utilisation plus responsable du médium internet. Et à expliquer aux internautes ce que peut être l'enfer du cyberharcèlement (dernière consultation le 11 mai 2016) : <https://www.letelephonedelouise.com/>

<sup>4</sup> Cette nouvelle forme de harcèlement s'appelle le « cyberbullying » ou « cyberharcèlement ».

## Situation de violence : punir ou prévenir ?

À Quaregnon, le 17 mars 2016, un jeune de douze ans a été victime de violence physique à la sortie des cours. Plus grave encore, pendant que son agresseur le ruait de coups, les autres élèves ont assisté « au spectacle » en filmant la scène sans intervenir et en postant leurs vidéos sur le net.<sup>5</sup> La réaction de la direction d'école ne s'est pas fait attendre : il y aura des sanctions.

La réponse de la direction semble juste. En effet, on ne peut imaginer que l'auteur d'actes d'une telle violence reste impuni. Mais que dit la loi à ce sujet ?

L'article 9 du Décret Mission prévoit que les pouvoirs organisateurs des écoles doivent : « *éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école* »<sup>6</sup>.

Il incombe donc aux établissements scolaires de définir dans le règlement d'ordre intérieur les mesures et sanctions prévues à l'encontre des élèves commettant des faits graves. Ces faits sont définis comme étant « *des faits de violences (physiques, racket), actes de violence sexuelle, et le fait d'exercer sciemment et de manière répétée sur un autre élève une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation* ». Les sanctions prévues pour les auteurs de ces faits sont l'exclusion définitive et le signalement de ces actes auprès du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse.<sup>7</sup> En fonction de la gravité des faits, le Tribunal de la Jeunesse peut donc être saisi.

En théorie, les victimes sont donc protégées par la loi. En pratique, la situation peut être très complexe. En effet, sauf exception, le harcèlement est souvent un phénomène de groupe où un seul coupable n'est pas forcément le seul responsable. La volonté d'identifier l'acte répréhensible et de le punir semble juste mais n'apporte pas de solution de fond à la problématique et peut nourrir chez le présumé coupable une volonté de vengeance.

À l'Institut de la Providence, la nouvelle directrice Madame Pascale Maljean doit faire face, pendant l'année scolaire 2013-2014, à une situation de violence : deux élèves montrent des signes de souffrance et de repli. Au fur et à mesure des semaines, l'attitude de ces élèves change : d'abord en retard, puis de plus en plus absents. L'équipe éducative s'inquiète et décide d'entendre les deux parties : « *Avec l'éducatrice, la titulaire et des professeurs, on avait essayé de les écouter l'un et l'autre. Au départ, on avait une image en tête : la pauvre victime d'un côté, le méchant de l'autre. Il y avait d'autres éléments présentés, d'autres*

---

<sup>5</sup> La Province, Quaregnon : à 12 ans, il est tabassé, filmé et les élèves postent la vidéo sur le net ! (dernière consultation le 11 mai 2016) : <http://www.laprovince.be/1515466/article/2016-03-16/quaregnon-a-12-ans-il-est-tabasse-filme-et-les-eleves-postent-la-video-sur-le-net>

<sup>6</sup> Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (dernière consultation le 11 mai 2016) : [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557\\_021.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_021.pdf)

<sup>7</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française définissant les dispositions communes en matière de faits graves devant figurer dans le règlement d'ordre intérieur de chaque établissement d'enseignement subventionné ou organisé par la Communauté française (dernière consultation le 11 mai 2016) : [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/32771\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/32771_000.pdf)

*élèves mis en cause... En essayant de comprendre, on s'est retrouvés dans une situation d'une complexité incroyable. On rentrait dans une pelote de laine. »<sup>8</sup>*

La victime et le harceleur ont pu discuter de la situation. Le harceleur a été sanctionné avec plusieurs jours de renvoi. Malgré les dispositions prises, la situation ne s'est pas vraiment améliorée : « *On a tenu cahin-caha jusqu'à la fin de l'année, mais l'élève harcelé n'a pas retrouvé le sourire. [Et a quitté l'école à la fin de l'année.] « On avait un sentiment d'insatisfaction. Cela avait pris beaucoup de temps et d'énergie, tout ça pour un résultat qui n'était pas à la hauteur. Nous nous sentions démunis. »<sup>9</sup>*

## **Prévention : mise en place de la méthode NO BLAME à l'Institut de la Providence<sup>10</sup>**

En janvier 2014, la Communauté française en partenariat avec l'Université de la Paix, lance un appel à projets intitulé « Prévention du harcèlement entre élèves ». Le projet a pour objectif de favoriser un climat d'école bienveillant, d'utiliser des règles, des sanctions et des lieux de parole pour apprendre à vivre en groupe, mais aussi d'informer et sensibiliser les élèves au phénomène. Il impliquera tous les adultes (parents compris) et s'inscrira dans la durée.

L'Institut fait partie des 20 écoles sélectionnées pour participer au projet. Après avoir suivi diverses formations, une équipe ressource est formée à des processus d'animation pour apprendre à mieux se connaître afin de mieux vivre ensemble et prévenir les phénomènes de violence. L'équipe est également initiée au processus « No blame » qui gère les cas de harcèlement avérés. Ce processus innovant ne sanctionne pas. Son but est de faire cesser le harcèlement et s'appuie sur les prises d'initiatives des élèves. L'équipe éducative s'affirme et prend le nom de « Ecout'Emoi ». En septembre 2015, l'équipe Ecout'Emoi est opérationnelle. Les membres du personnel, les élèves et leurs parents sont informés de son existence et de ses objectifs.

## **Comprendre le processus « No Blame » ou « groupe d'entraide »**

La méthode repose sur quatre points :

- 1) Le harcèlement est un problème lié au phénomène de groupe

Le harceleur est souvent accompagné de plusieurs harceleurs « de second rôle » et de spectateurs. Le groupe est en mesure de cautionner le harcèlement mais également de

---

<sup>8</sup> La Libre, Violence à l'école : sanctionner le harceleur ne sert à rien !, en ligne (dernière consultation le 11 mai 2016) : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/violence-a-l-ecole-sanctionner-les-harceleurs-ca-ne-sert-a-rien-56a117a43570ed38953a7c4e>

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> Note de l'ASBL Institut de la Providence, « Institut de la Providence de Wavre : Prévention et gestion du harcèlement », novembre 2015.

l'arrêter ou de le dénoncer. Sans le soutien du groupe, le harceleur est seul et se sentira isolé<sup>11</sup>.

2) La méthode du groupe d'entraide cherche à développer de l'empathie

Le harceleur n'est pas apte à se mettre à la place de sa victime et ignore quelles sont les émotions qu'elle ressent. Dans cette méthode, c'est l'empathie des élèves « neutres » qui va influencer le groupe.

3) Les sentiments et les émotions sont importants, pas les faits

Dans une situation de harcèlement, la première réaction est de vouloir identifier et comprendre les faits pour ensuite punir un comportement inacceptable (avec un risque de vengeance). Le rôle du groupe d'entraide est de reconnaître et expliquer les émotions de la victime.

4) La volonté de résoudre le problème

Faire participer les élèves au processus engendre un climat positif. L'absence de sanction met les jeunes en confiance. C'est la recherche de solution qui est au centre du processus et les solutions sont proposées par le groupe. Le rôle de l'enseignant est de veiller à la réalisation des actions.

## **La méthode « No Blame »<sup>12</sup> à l'Institut de la Providence : un processus de réparation<sup>13</sup>**

La première phase est le dialogue avec la victime à qui on demande d'expliquer ses émotions afin d'identifier l'origine du mal être. En cas de harcèlement avéré, le jeune crée son groupe d'entraide en proposant huit camarades. Ce groupe est composé des jeunes qui l'ennuient, d'élèves neutres, d'élèves qui sont positifs avec lui, et enfin d'élèves qui ont de l'influence dans la classe ou dans le groupe.

Sur base de cette liste, une réunion imprévue est organisée avec les membres du groupe (en l'absence du jeune harcelé). L'adulte explique la situation aux huit élèves : l'accent est mis sur les émotions du jeune et non sur les faits. Le but étant de développer l'empathie chez les membres du groupe, car bien souvent ils ne se rendent pas compte de la violence de leurs propos ou de leurs faits.

Le groupe est encadré par deux adultes présents. L'un d'eux va prendre la parole et parler en son nom : « *J'ai un problème parce que tel élève est vraiment très mal dans ma classe, il pleure énormément pour le moment. Il se sent exclu. Il n'a plus envie de venir à l'école. En tant que titulaire, je ne peux pas le laisser comme ça. J'ai besoin de vous. Je sais qu'on va trouver des idées ensemble pour améliorer la situation. Quelles sont vos idées? Que peut-on mettre en place pour que cet élève se sente mieux ?* » Sans coupable identifié, tous peuvent prendre la parole librement et soumettre leurs idées.

---

<sup>11</sup> Pour plus d'informations sur le fonctionnement du harcèlement, voir l'analyse d'Annick Faniel : « *Le harcèlement entre pairs à l'école : réflexion et programme de prévention* », 2015, op cit.

<sup>12</sup> Cocq Natacha, « *No blame, la méthode pour agir contre le harcèlement dans les écoles* », Cathobel, <http://www.cathobel.be/2016/03/07/no-blame-la-methode-pour-agir-contre-le-harcelement-dans-les-ecoles/>, (dernière consultation le 20 avril 2016).

<sup>13</sup> La Libre : « *Violence à l'école : sanctionner le harceleur ne sert à rien !* », (dernière consultation le 11 mai 2016) : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/violence-a-l-ecole-sanctionner-les-harceleurs-ca-ne-sert-a-rien-56a117a43570ed38953a7c4e>

Il est demandé aux membres du groupe de proposer une action concrète à mettre en place avec la victime. Il s'agit d'une action qui doit être réalisable rapidement et bien définie comme : « *on doit faire un travail à deux en français, je vais me mettre avec lui* », ou encore « *on prend le même bus, je vais aller m'asseoir près de lui aujourd'hui* ». Toutes ces petites actions vont permettre à l'élève harcelé de ne plus se sentir à l'écart et de retrouver sa place.

Au bout d'une semaine d'actions, les résultats sont déjà visibles pour Pascale Maljean « *Ce qui se passe est assez spectaculaire. Le groupe prend une tout autre posture, basculant de quelque chose de négatif à quelque chose de positif. Et l'élève en souffrance, reconnu, retrouve sa place dans le groupe. Plus encore, grâce au groupe de soutien, la méthode fonctionne même quand l'auteur refuse de participer. Chacun a pris un engagement et le harcèlement ne peut plus exister. Le harceleur arrête parce que la posture groupale a été modifiée. [...]. Ce qui est chouette, souligne-t-elle, c'est que ce sont des petites choses toutes simples qui sont mises en action par les élèves eux-mêmes, ce qui les responsabilise et les met en valeur* ». <sup>14</sup>

Évidemment, l'absence de sanction à l'égard des responsables n'a pas été bien accueillie par certains membres du personnel enseignant. Pourtant Pascale Maljean n'en démord pas, pour elle, la sanction n'est pas la solution : « *Quand il y a une sanction, il y a quand même une vengeance après... L'élève puni estime que ce n'est pas juste, qu'il y avait d'autres personnes impliquées... En sanctionnant, on ajoute un élément de plus qui nourrit le processus. Le harcèlement se poursuit quand l'adulte n'est plus là. On se trompe en sanctionnant. Cela ne sert à rien. L'approche se veut réparatrice : « Je ne dis pas que c'est une solution miracle, mais ça marche ! On arrive à gérer une situation de harcèlement en quinze jours. On gagne un temps fou. Et pour les enseignants, qui souffraient de se sentir impuissants, c'est motivant de voir les élèves harcelés retrouver leur place en classe.* » <sup>15</sup>

L'innovation de la méthode « No blame » repose sur le fait de faire prendre conscience que chacun à un rôle à jouer : aussi bien l'adulte que l'enfant. L'école n'est pas seulement un lieu d'absorption des savoirs où vivre en collectivité peut se faire au détriment des autres mais un espace où le jeune a la possibilité d'agir sur son environnement, d'identifier ses émotions, avoir de l'empathie, du respect pour les autres et ce, sans avoir recours à la violence. Finalement, à travers cette nouvelle approche, l'équipe éducative de l'Institut de la Providence offre à ses élèves un aperçu de « comment vivre ensemble » dans une société plus juste où l'on peut plus facilement trouver sa place.

Shadi Farkhojasteh

*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*



---

<sup>14</sup> Idem

<sup>15</sup> Idem